



Obtention d'un diplôme par vae (travail dans un hôpital public)

Par Visiteur

Je travaille dans un hôpital public depuis 31 ans en tant qu'ASH faisant fonction d'aide soignante. Au mois de juin j'ai obtenu le diplôme de aide soignante par une vae que j'ai financée moi-même, et ma directrice refuse de me payer comme 1 aide soignante. Que puis-je faire? ai-je le droit de lui refuser certaines tâches (distribuer les médicaments) ou de lui demander 1 poste d'ASH en hygiène en attendant qu'elle se décide. Mais n'est-elle pas en droit de me donner une raison valable à son refus? merci

Par Visiteur

Chère madame,

je travaille dans un hôpital public depuis 31 ans en tant qu'ASH faisant fonction d'aide soignante. Au mois de juin j'ai obtenu le diplôme de aide soignante par une vae que j'ai financée moi-même, et ma directrice refuse de me payer comme 1 aide soignante. Que puis-je faire? ai-je le droit de lui refuser certaines tâches (distribuer les médicaments) ou de lui demander 1 poste d'ASH en hygiène en attendant qu'elle se décide. Mais n'est-elle pas en droit de me donner une raison valable à son refus? merci

Un employeur, qu'il soit public ou privé a l'obligation de rémunérer son salarié à la hauteur du travail pour lequel il a été employé. Ainsi, dans la mesure où vous avez été engagée en qualité d'ASH, alors vous êtes rémunérée comme telle quand bien même vous avez un niveau de qualification plus élevée.

Si vous souhaitez exercer votre nouvelle fonction, en qualité d'aide soignante et rémunérée comme telle, vous devez prendre contact avec les ressources humaines pour soit modifier votre contrat/statut en vue de le rendre conforme avec votre nouvelle qualification; soit de voir s'il y a un poste disponible d'aide soignante dans votre hôpital.

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui il y a des postes disponibles dans mon établissement, et il y a eu de nouvelles embauches depuis juin. Pourquoi pas moi? je lui ai fait 1 courrier, qui est resté sans réponse. Etant au 10^e échelon est-ce 1 raison qui justifie son refus (le problème serait financier!) par rapport aux médicaments, ai-je le droit de refuser de les distribuer étant sur 1 statut d'ASH? merci

Par Visiteur

Chère madame,

oui il y a des postes disponibles dans mon établissement, et il y a eu de nouvelles embauches depuis juin. Pourquoi pas moi?

En fait, vous n'êtes pas prioritaire sur ces postes. Vous devez candidater au même titre que les autres aides soignantes et avec les mêmes chances de succès..

par rapport aux médicaments, ai-je le droit de refuser de les distribuer étant sur 1 statut d'ASH?

Oui, puisque cela rentre pas dans vos attributions d'ASH si j'ai bien compris. Mais il est clair que cela va entraver un peu plus vos chances d'accéder à un poste d'aide soignante dans cet hôpital si vous désirez rester y travailler.

Très cordialement.